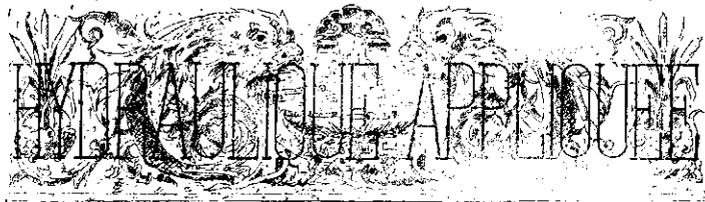


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



ÉCOULEMENT DES LIQUIDES DANS LES CANAUX DÉCOUVERTS

— SUITE —

Nous avons étudié les phénomènes qui se produisent du fait de l'écoulement de l'eau dans des canaux de profil et de pente irréguliers, mais nous avons admis néanmoins, dans notre exposé, que ces variations se produisaient progressivement et d'une manière presque insensible d'un point à un autre du parcours.

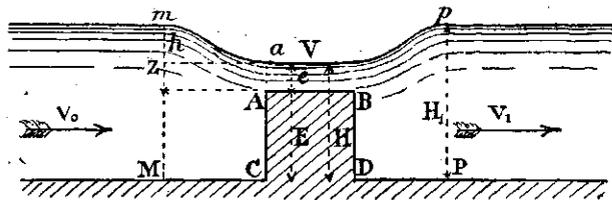
Il peut néanmoins se présenter des variations brusques, comme le rapprochement ou l'écartement rapide des berges sur un ou plusieurs points du cours d'eau, ainsi qu'une dépression subite ou une surélévation accentuée du lit; outre les causes de variations naturelles, il s'en présente aussi d'artificielles, comme la construction d'un barrage noyé ou l'établissement des piles de pont qui ont nécessairement pour effet de surélever le fond du lit ou de rétrécir la section transversale du courant.

La diminution brusque de la section d'écoulement produit des contractions suivies d'un épanouissement qui donne lieu à des tourbillons occasionnant des pertes de charge et de travail plus ou moins considérables; il en est de même de l'élargissement brusque de la section transversale du courant.

La théorie précédente ne saurait s'appliquer évidemment à des cours d'eau présentant des variations brusques de section et de pentes qui sont trop irrégulières pour être soumises aux investigations du calcul, mais l'étude du cas particulier d'un barrage noyé et de la présence des piles de pont n'offre aucune difficulté.

Examinons d'abord l'influence du barrage noyé sur le régime du cours d'eau, au droit du barrage, en amont et en aval.

On dit qu'un barrage est noyé lorsque le niveau de l'eau en aval est plus élevé que la crête du barrage. Cette crête étant supposée assez large pour que l'eau y coule en filets parallèles sous l'épaisseur e , nous pouvons assimiler ce cas à celui du déversoir que nous avons étudié antérieurement¹.



Nous avons vu alors qu'à partir d'une certaine section en N en amont du barrage, la surface de l'eau se creuse de telle sorte que le niveau déterminant l'épaisseur de l'eau au-dessus de la crête est inférieur au niveau d'amont.

Dans ces conditions, si nous désignons par V la vitesse des filets liquides au dessus du barrage, par h la différence $(Z - e)$ qui donne la hauteur du niveau de l'eau en amont au-dessus de la surface liquide au droit du barrage et par z la hauteur de chute

supplémentaire due à la vitesse V_0 de l'eau dans la section mM , on sait que l'on a la relation déjà établie :

$$V = \sqrt{2g \times (h + z)}$$

Comme d'après ce qui vient d'être dit, on peut écrire :

$$h = Z - e; z = \frac{V_0^2}{2g};$$

la valeur de V pourra se mettre sous la forme suivante, en y portant ces valeurs de h et de z :

$$V = \sqrt{2g \times \left(Z + \frac{V_0^2}{2g} - e \right)}$$

Après le barrage, le volume de l'eau s'épanouit pour ainsi dire, et le niveau se relève dans la section pP à partir de laquelle nous pouvons admettre que les filets d'eau redeviennent parallèles.

Pour nous rendre compte de toutes les circonstances qui accompagnent ce phénomène analogue au ressaut superficiel étudié précédemment, nous emploierons la même méthode dont nous avons fait usage pour l'étude de la perte de charge due à l'élargissement brusque d'une conduite¹.

Il s'agit par conséquent d'appliquer le principe de l'accroissement de la quantité de mouvement à la masse d'eau comprise entre les sections aA et pP .

La masse qui traverse la section Aa est assurée d'une quantité de mouvement par seconde égale à :

$$\frac{q \times d}{g} \times V = \frac{e \times l \times V \times d}{g} \times V = \frac{e \times l \times d \times V^2}{g}$$

en désignant par l la longueur du barrage.

Cette masse ayant atteint la section pP aura acquis une nouvelle quantité de mouvement qui aura pour expression :

$$\frac{H_1 \times l \times V_1 \times d}{g} \times V_1 = \frac{H_1 \times l \times d \times V_1^2}{g}$$

L'accroissement de quantité de mouvement de la masse liquide passant de la section aA à la section d'aval sera donc :

$$\frac{H_1 \times l \times d \times V_1^2}{g} - \frac{e \times l \times d \times V^2}{g}$$

Comme le mouvement est horizontal, il est dû exclusivement aux forces agissant dans cette direction, c'est-à-dire aux impulsions des pressions hydrostatiques qui s'exercent sur les centres de gravité, soit à mi-hauteur des deux sections extrêmes considérées.

La pression au milieu de AC s'exerce de gauche à droite dans le sens du mouvement; elle est égale à :

$$d \times H \times l \times \frac{H}{2} = \frac{d \times l \times H^2}{2};$$

Celle qui s'exerce sur le milieu de pP a pour expression :

$$d \times H_1 \times l \times \frac{H_1}{2} = \frac{d \times l \times H_1^2}{2}$$

Comme ces deux pressions s'exercent en sens inverse, l'effet résultant est égal à la différence :

$$\frac{d \times l \times H^2}{2} - \frac{d \times l \times H_1^2}{2}$$

Il ne reste plus qu'à écrire que l'accroissement des quantités de

¹ Voir la *Construction lyonnaise* du 16 novembre 1897.

¹ Voir la *Construction lyonnaise* du 16 décembre 1897.

mouvement est égal à la résultante ci-dessus des impulsions des forces agissantes ; on aura alors la relation :

$$\frac{e \times V^2}{g} - \frac{H_1 \times V_1^2}{g} = \frac{1}{2} (H_1^2 - H^2)$$

en supprimant les facteurs communs $l \times d$, mettant le coefficient $\frac{1}{2}$ en facteur commun dans le second membre, et changeant les signes de part et d'autre.

Les débits étant égaux dans toutes les sections, on a évidemment :

$$e \times V = H_1 \times V_1$$

en supprimant le facteur commun l , expression que l'on peut encore écrire :

$$V_1 = \frac{e}{H_1} \times V$$

Si nous remplaçons H_1 et V_1 par les valeurs, dans la précédente relation, il vient, toute réduction faite :

$$\frac{2e \times V^2}{g} \times \left(1 - \frac{e}{H_1}\right) = H_1^2 - H^2$$

On tirera de cette relation la valeur de H_1 et de la contre-pente $H_1 - H$ quand on connaîtra les quantités V , e , Z et H

Si au contraire on connaît H_1 , on calculera ces quantités à l'aide de cette même relation et de celle établie au commencement de cette étude que l'on peut d'ailleurs mettre sous la forme :

$$\frac{V^2}{2g} = Z + \frac{V_1^2}{2g} - e$$

On se servira également des relations :

$$H = E + e \text{ et } q = e \times V$$

en désignant par q le débit par seconde et par mètre de longueur du barrage.

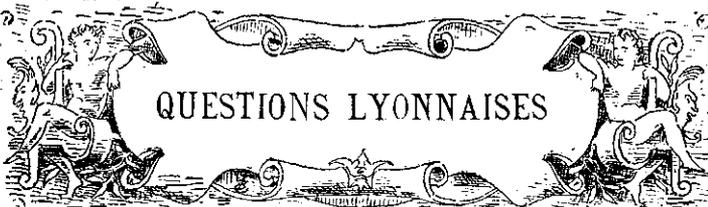
La valeur de e est généralement inférieure à $\frac{H_1}{2}$; dans ces conditions on constatera que la contre-pente $H_1 - H$ est inférieure à la différence des hauteurs génératrices des vitesses V et V_1 soit à la quantité $\frac{V^2}{2g} - \frac{V_1^2}{2g}$.

Cette différence n'est donc pas seulement employée à relever le niveau en p , mais elle est encore absorbée en partie par les pertes de travail dues aux remous et tourbillons occasionnés par le resaut superficiel.

Ajoutons encore que la valeur de H_1 peut être en réalité plus grande ou plus petite que celle qui résulte de la relation établie ci-dessus, car elle dépend encore des circonstances qui maintiennent le niveau de l'eau à l'aval du barrage dans chaque cas particulier.

(A suivre.)

DYNAMIDOR.



L'Avenue de Saxe prolongée

Le 7 novembre dernier, le Conseil municipal a approuvé le texte définitif de la délibération concernant le prolongement de l'avenue de Saxe.

Mais, conformément à la demande de l'Administration municipale, il a été entendu qu'un délai de trente mois lui serait accordé avant le commencement des travaux.

Ce délai est absolument exagéré et rien ne justifie les réserves faites à ce sujet par M. le Maire. Il est bien certain que, si les propriétaires qui ont fait les offres gracieuses de cession de terrain avaient pu prévoir que les travaux ne commenceraient pas, au plus tôt, avant trois années, ils se seraient bien gardés de faire ces propositions.

Il paraît évident, en effet, qu'en faisant ces dons à la Ville les personnes en question pensaient pouvoir tirer immédiatement parti de ce qui leur resterait. Or, le vote du Conseil, que rien ne faisait prévoir, lèsera dans une certaine mesure les intérêts de ces contribuables dont le seul tort a été de ne pas poser ses conditions quant au délai d'exécution.

Si même la Ville ne se décidait pas à créer le prolongement de notre belle avenue de la rive gauche, ou si elle retardait de plusieurs années encore le commencement des travaux, cas qui peuvent fort bien se présenter, les propriétaires cédants seraient dans une situation beaucoup plus défavorable que s'ils n'avaient rien donné à la Ville. Effectivement, ils se trouvent liés, et comme ils ne peuvent pas savoir ce que l'on fera dans l'avenir, à cause des réserves faites, ils devront forcément attendre le bon plaisir de l'Administration avant de pouvoir chercher à utiliser les terrains restants qui se trouveront ainsi fort longtemps sans débouchés.

Vraiment, une pareille manière de faire n'est pas encourageante pour ceux qui voudraient imiter les propriétaires de la Mouche, et nous regrettons que ni l'Administration ni le Conseil ne s'en soient rendu compte.

D'ailleurs, le retard apporté au commencement des travaux sera très préjudiciable à la Ville, car le prix des terrains qui restent à acquérir augmentera considérablement de valeur chaque année,

A tous les points de vue, nous ne pouvons donc que regretter la décision du Conseil municipal.

VALROSE.

Le Service des Eaux

ORGANISATION MUNICIPALE

Comme suite à la décision prise par le Conseil municipal, dans sa séance du 24 octobre dernier, M. le Maire de Lyon a arrêté les termes d'un projet de délibération, dont nous donnons le texte plus loin, pour l'organisation définitive du service des eaux.

Ce projet renferme une innovation assez curieuse, qui nous donne un avant-goût de ce que serait probablement l'exploitation communale si tous les services publics étaient gérés par la Ville. Un article prévoit, en effet, une réduction de tarif pour tous les abonnés qui auront une valeur locative inférieure à 300 francs avec un volume d'eau de 100 litres par ménage et par jour.

Certes, nous comprenons fort bien que l'on cherche à améliorer le sort des personnes peu fortunées, mais le moyen devrait être tout autre qu'une réduction sur le prix d'une fourniture qui doit être absolument fixe pour tout le monde. D'ailleurs, si l'on adoptait le principe de la Municipalité, il serait logique de l'appliquer à tous les services et, dans ces conditions, chacun aurait à payer, pour toutes choses, selon sa valeur locative ou autre base quelconque déterminée par le bon plaisir de nos administrateurs publics.

Il nous paraît inutile d'insister sur l'absurdité du système.

Ces réserves faites, nous donnons intégralement les articles du projet de résolution tel qu'il a été soumis au Conseil municipal.

Article premier. — A partir du 1^{er} janvier prochain, l'exploitation municipale des eaux sera confiée à un service autonome, qui aura dans ses attributions tout ce qui concerne le puisage, l'élévation et la distribution des eaux ; l'entretien des bâtiments, machines, réservoirs, canalisations, ainsi que de la fontainerie ; la pose de nouvelles conduites et de nouveaux orifices ; la préparation des marchés de travaux et fournitures ; la vérification des comptes d'entrepreneurs et fournisseurs et l'établissement des certificats de paiement ; la réception et l'instruction des demandes en con-

cession d'eau; la perception en régie du produit des abonnements et concessions et les poursuites afférentes à ce recouvrement.

Art. 2. — Le produit des abonnements et concessions d'eau sera, comme par le passé, recouvré à domicile par des garçons de recettes, puis centralisé entre les mains d'un régisseur qui en versera tous les jours le montant à la recette municipale.

Le régisseur et les garçons de recette pourront être astreints au dépôt d'un cautionnement dont le chiffre sera fixé par arrêté du maire.

Art. 3. — Les tarifs et règlements actuellement en usage et pratiqués par la Compagnie des eaux sont provisoirement maintenus, sauf les modifications ci-après :

A) Le prix des concessions pour usage domestique est fixé :

1° A 18 francs par an, pour les ménages ayant un logement d'une valeur locative de 300 à 499 francs, avec un volume d'eau attribué de 150 litres par ménage et par jour;

2° A 12 francs par an, pour les ménages dont le logement a une valeur locative inférieure à 300 francs, avec un volume d'eau de 100 litres par ménage et par jour.

Dans l'évaluation de la valeur locative, il ne sera tenu compte que du prix principal du loyer; ne seront pas compris dans ce prix les frais accessoires d'entretien, de concierge, etc., ainsi que le remboursement de l'impôt des portes et fenêtres, lorsqu'il est mis à la charge du preneur en vertu d'une stipulation du bail.

Les concessions de ces deux catégories ne sont pas applicables aux ateliers, magasins et autres locaux industriels ou commerciaux.

B) Toutes les concessions d'eau partent du 1^{er} de chaque mois.

Le paiement a lieu d'avance : par semestre, aux échéances des 1^{er} janvier et 1^{er} juillet, pour des concessions à usage domestique; par trimestre, aux échéances des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet, 1^{er} octobre, pour celles à usage industriel et commercial.

Toute demande de concession faite dans l'intervalle des termes de paiement sus-énoncés fait l'objet d'un décompte spécial comprenant le temps qui s'écoule avant l'expiration de chaque terme.

C) Les concessions d'eau sont accordées ensuite d'une demande libellée sur formule spéciale rappelant les prescriptions essentielles du règlement de la distribution des eaux et indiquant le prix annuel de location payée par le demandeur, non compris les charges accessoires. Cette demande, signée de l'intéressé, est remise au service des eaux avec 60 centimes pour le timbre.

La concession pourra être refusée ou retirée en cas de fausse déclaration du prix de location.

Les modifications de concessions donneront lieu à de nouvelles demandes écrites. Les résiliations ou cessations sont reçues verbalement ou par écrit.

Les dispositions du paragraphe C sont applicables aux abonnés actuels susceptibles de bénéficier des réductions de tarifs sus énoncées.

En outre, par dérogation aux stipulations du règlement général, la Ville prend à sa charge, jusqu'à nouvel ordre, la différence entre le prix des timbres-quittances à 25 centimes et celui de 10 centimes, actuellement réclamé aux abonnés pour le même objet.

Art. 4. — L'Administration municipale est autorisée à traiter de gré à gré, au mieux des intérêts de la Ville, pour tous les travaux et fournitures nécessaires au fonctionnement du service des eaux pendant l'année 1900, lesdits travaux et fournitures concernant notamment l'entretien des bâtiments, machines, canalisations; l'acquisition et la pose de nouvelles conduites et de nouveaux orifices; l'achat de fontes, de métaux divers, de charbons, de matières graissantes, d'articles de papeterie et de bureau, d'objets mobiliers, matériel d'éclairage, installations diverses, etc., etc.

Art. 5. — L'Administration est également autorisée à traiter soit avec la Compagnie des eaux, soit avec la Société du quartier Grôlée, pour la prise en location par la Ville, à partir du 25 décembre prochain, des locaux où sont actuellement installés les bureaux du service des eaux, ladite location ayant lieu aux mêmes conditions de prix et de durée que celles actuellement faites à la Compagnie des eaux.

Art. 6. — Les prévisions de recettes et de dépenses à inscrire au budget de 1900 pour le fonctionnement du service des eaux sont arrêtées comme suit :

RECETTES	
Art. ... — Produits des concessions d'eau	Fr. 1.900.000
Art. ... — Produits divers.	(mémoire)
DÉPENSES	
Art. ... — Dépenses d'exploitation :	
Personnel	205.000
Entretien des canalisations, machines, réservoirs, galerie et bâtiments	55.000
Charbons	270.000
Matières graissantes	11.000
Loyers, contributions, assurances	29.800
Imprimés et frais divers	20.600
Dépenses imprévues du service	8.600
Ensemble.	Fr. 600.000
Art. ... — Travaux neufs de canalisation et branchements. 200.000	
Art. ... — Annuité de rachat à la Compagnie des eaux (chiffre provisoire). 1.300.000	

Pour assurer le fonctionnement du service à partir du 1^{er} janvier prochain, l'administration est invitée à solliciter de l'autorité supérieure l'ouverture d'urgence, au budget de 1900, du crédit de 600.000 francs affecté aux dépenses d'exploitation.

SINÉD.

Le Tramway de Perrache à la Croix-Rousse. — Le cahier des charges a été voté le 7 septembre dernier par le Conseil municipal.

La concession est accordée à la Compagnie O.-T.-L. dans les conditions que nous avons déjà indiquées. Le tronçon qui devait passer par la rue Burdeau est définitivement abandonné.

Rappelons que la Compagnie O.-T.-L. devra effectuer à ses frais l'expropriation du n° 22 de la rue Centrale, des n°s 1 et 2 de la rue de Belfort. Le trolley aérien sera employé sur toute la ligne.

La redevance pour droit de stationnement sera de 10.000 francs, plus un quantum à établir sur les recettes brutes.

La durée de la concession sera de soixante années.

Le pont de l'Université et la gare d'eau de la Vitrolerie. — M. Coignet, vice-président de la Chambre de commerce, a présenté récemment un intéressant rapport sur cette importante question.

Nous analyserons ultérieurement le remarquable rapport de notre distingué compatriote.

Nous indiquerons simplement aujourd'hui que M. Coignet propose de créer un bas-port sur la rive gauche du Rhône, tout le long du quai Claude-Bernard, ce qui aurait pour conséquence de régulariser le lit du Rhône et de faciliter la navigation, et de créer plus tard une grande gare d'eau à la Vitrolerie, projet qui a déjà été mis en avant il y a quelques années.

FLEXION DES POUTRES EN BÉTON ARMÉ

Nous signalons aujourd'hui à nos lecteurs une phase de l'évolution du béton armé, d'autant plus intéressante qu'elle montre la parfaite concordance entre la théorie de l'homogénéité et les résultats de la pratique.

La flexion d'une poutre est assurément la meilleure preuve de sa résistance, puisque de la flèche nous pouvons déduire les coefficients de travail, il en est ainsi pour les métaux, il devait en être de même pour le béton.

Jusqu'à présent les divers constructeurs se sont contentés d'indiquer comme flexion maxima le 1/800 de la portée; mais, prenant pour point de départ que la rupture du béton se produit lorsque la flèche atteint le 1/600, MM. Leprince et Perreau, architectes à Dijon, avaient imposé pour les planchers du Collège

Saint-Ignace un coefficient de 5, soit une flèche maxima de 1/3000 de la portée.

Nous croyons, à titre de document, devoir donner le résultat des essais, faits le 15 septembre 1899, sur ces planchers exécutés par M. Marchandon, d'après les systèmes Coularon, brevetés S.G.D.G.

Longueur des poutres entre points d'appui . . .	9 mètres.
Ecartement des poutres d'axe en axe	3,60
Surcharge d'essai sur deux travées consécutives: . . .	550 kil. par m ²
Surcharge se reportant sur la poutre	17.820 kilog.
Flexion au milieu	2 millimètres

THIOLLIER.



LA VALEUR DES TERRAINS A CONSTRUIRE

Depuis quelques années, notre ville a pris une extension territoriale si considérable que non seulement l'étranger, mais aussi nous mêmes en restons étonnés. A notre satisfaction toute naturelle s'allie une bien légitime fierté en présence du fait accompli.

Où voit-on, en effet, dans l'univers, excepté aux Etats-Unis, une ville comme Lyon doubler en cinquante ans le chiffre de sa population et le nombre de ses constructions? il faut pourtant bien se rendre à l'évidence.

Sans parler de la Croix-Rousse qui a démoli ses remparts pour reculer ses faubourgs et de la presqu'île de Perrache au delà des voûtes du chemin de fer, connue autrefois de nos parents sous le nom d'île Moignat, disparue aujourd'hui pour faire place à un quartier populeux, mais un peu déshérité, précisément à cause de ses ventes: nous admirons les quartiers de la Guillotière et des Brotteaux qui ont surgi comme par enchantement.

En 1725, le prix de tous les terrains de la rive gauche du Rhône jusqu'au chemin de fer actuel de ceinture, légués aux Hospices civils de Lyon par M^{me} de Servient de la Part-Dieu, née de Marenod, décédée en 1733, était estimé à 100.000 livres; aujourd'hui ces terrains vaudraient 30 millions.

Il est vrai de dire qu'à cette époque une grande partie consistait en vourgines, gravières et friches que le Rhône inondait souvent; il est non moins vrai aussi que l'accès en était difficile puisque, à part les bacs à traîlle dont les recteurs de l'Hôpital du Saint-Esprit (Hôtel-Dieu) avaient le monopole, il n'y avait que le pont de la Guillotière pour y conduire.

Mais du jour où l'architecte Morand eut, malgré l'opposition des recteurs qui craignaient de perdre le bénéfice des traîlles, obtenu du Roi des lettres patentes pour faire son beau pont de bois démoli depuis dix ans à peine, les terrains de la rive gauche prirent aussitôt de la valeur par suite des ventes et baux emphytéotiques autorisés dès 1781 par les hospices.

Brouetteaux ou pâturages, fermes aux murs solides encore reconnaissables de ci, de là, guinguettes, loge maçonnique du Grand Orient, etc., furent hâtivement installés et donnèrent de suite une sérieuse plus-value à ces terrains.

Cinquante ans plus tard, on construit un peu partout d'affreuses petites bâtisses en torchis et briques où tout grouille jusqu'en 1856, époque à laquelle l'inondation du Rhône, en en démolissant une grande partie, nécessite une reconstruction plus convenable sur de nouveaux alignements.

L'incendie de la rue Moncey, en 1876, produit un semblable résultat.

On peut dire, non sans raison, que les classes pauvres sont les pionniers de la création d'une ville.

L'évolution économique se manifeste curieusement sur notre rive gauche du Rhône; autrefois une population quelque peu mélangée s'y cantonnait comme dans une enclave bien à elle; l'artisan peu fortuné, mais doué d'un poing solide et aimant l'animation, y chercha aussi l'espace pour sa nombreuse famille.

Par la suite et à mesure que les usines, pour de multiples raisons, se transportent vers Villeurbanne, ces deux éléments suivent l'impulsion en se rapprochant de leur travail; ils sont, en outre, acculés par l'employé, le petit rentier et les boutiquiers qui un peu plus fortunés qu'eux, viennent chercher un local présentable et peu coûteux, dans les maisons en pisé de 2, 3 et 4 étages qu'on reconstruit sur les anciennes bicoques.

Quels phalanstères, ces maisons, d'où maris et femmes partent le matin chacun de son côté au travail; à midi, ils reviennent un instant pour préparer, au grand ennui de nos pompiers, un rapide repas sur un feu arrosé d'huile ou de pétrole; ensuite chacun retourne chez son patron jusqu'à huit heures.

Ces petites maisons rapportaient et produisent encore du 20 pour 100 net; seulement le propriétaire loue au mois et se voit obligé, pour être sûr de son revenu, d'être en même temps concierge et révisseur; quelquefois même il est important qu'il ait des muscles solides. Il est vrai qu'il y a beaucoup de déboires; je sais même une maison où un ménage ayant tout enlevé à la cloche de bois joua un assez vilain tour au propriétaire en laissant dans le local vide un gros bébé bien portant que mon dit propriétaire dut porter à la Charité.

Sur les terrains achetés des Hospices et à la place des petites maisons en pisé, on a maintenant construit de superbes immeubles de rapport; la classe aisée fuyant nos vieux quartiers et attirée par le confort de ces grandes maisons neuves, est venue les occuper, refoulant ainsi définitivement, phénomène économique curieux à étudier, le travailleur et l'employé ainsi que l'ancien habitant incommode qui se plait dans les ghettos.

Cependant, il existe encore beaucoup de terrains nus ou couverts de petites constructions qui font tache sur nos belles avenues: il y a là évidemment des spéculations avantageuses pour tous.

Ici, une difficulté se présente, facile à résoudre: le vendeur ne sait pas à qui s'adresser et l'acquéreur ignore souvent l'occasion à saisir.

Il nous paraît utile de donner à nos lecteurs quelques indications à ce sujet en signalant les affaires à traiter qui nous sembleront devoir apporter des améliorations à un quartier, tout en étant susceptibles de procurer une entreprise avantageuse, et de leur fournir les premiers renseignements nécessaires.

Bien entendu, les études ne seront que des appréciations et indications, sans impliquer (à moins que nous ne soyons formellement autorisés à le dire) que tel ou tel immeuble est à vendre, démolir ou reconstruire.

Nous recevrons avec plaisir de MM. les architectes, entrepreneurs, propriétaires et régisseurs, les propositions qu'ils pourraient avoir à faire, pour l'offre et l'achat de terrains et d'immeubles bien situés ainsi que les renseignements nécessaires pour une sérieuse analyse.

Nous commencerons aujourd'hui par citer une affaire bien située sur la Guillotière. Il s'agit d'environ 550 mètres de terrain, rue Rabelais, 5 (M. Giraudet, régisseur), appartenant à trois personnes, sur lequel sont édifiées des constructions d'un étage où est exploité un fonds de loueur de voitures: ce loueur a encore trois ans de bail à 4000 francs environ par an. Le terrain est à l'angle de la rue Molière, en face les maisons Mangini; il y aurait là de quoi construire une belle maison de rapport que la proximité du quai, du cours Lafayette et de la Préfecture ferait tout particulièrement

rechercher par des locataires. La chose très demandée vaudrait largement 220 francs le mètre. CONSTANT TISSOT.

SOCIÉTÉ LYONNAISE DES BEAUX-ARTS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE & BANQUET

La Société lyonnaise des Beaux-Arts a tenu, le 5 courant, son Assemblée générale pour le renouvellement partiel de son Bureau.

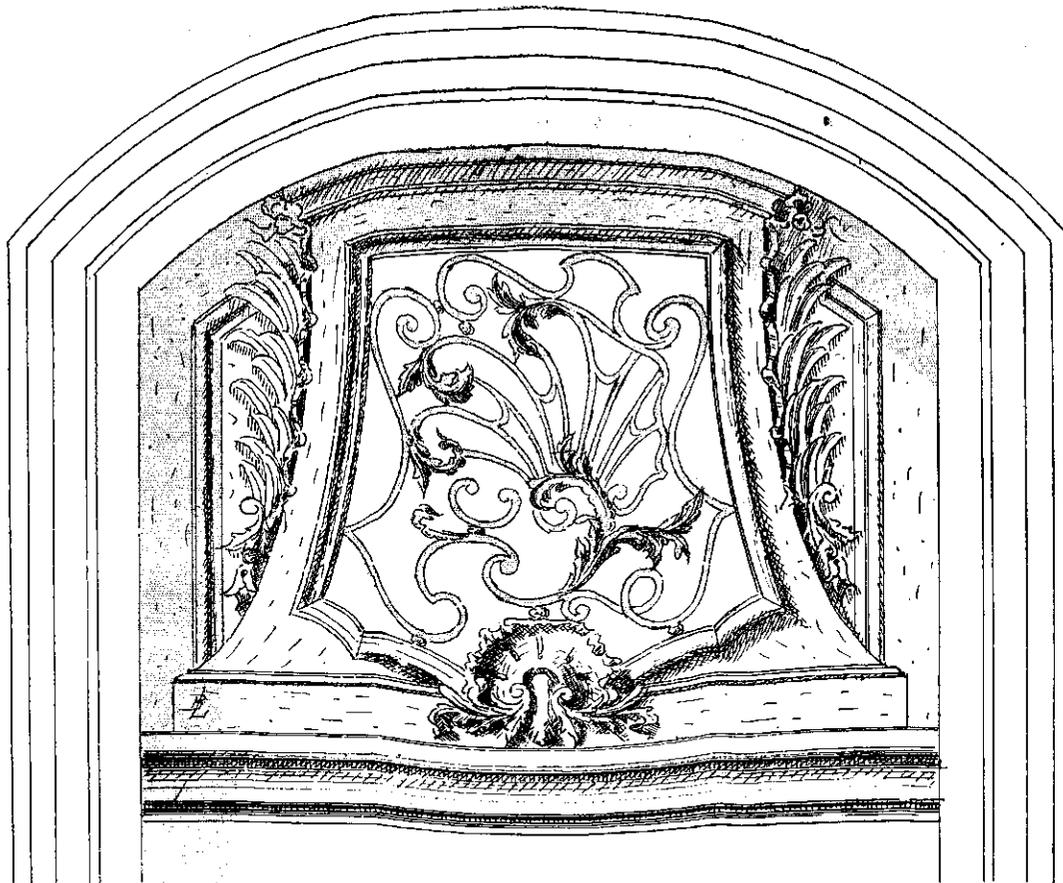
Les membres élus ou réélus sont : MM. LAURENT, MÉDARD, EULER, BONNAUD, PONCET, DESJARDINS, MILLEFAUT, BARRIOT, BONNARDÉL, RAYNAUD, DE COCQUEREL.

au banquet, et félicite la Société de sa reconnaissance d'utilité publique qui date de ce jour. (*Bravos prolongés.*)

M. le Préfet répond à M. Bauër avec beaucoup d'esprit et d'à-propos :

Je désire, dit-il, que le toast que je vais porter reflète bien exactement mes sentiments de profond intérêt et de vive sympathie, non seulement pour la Société lyonnaise des Beaux-Arts dont je suis l'hôte, mais encore pour tous les artistes lyonnais; tous ceux qui, dans une branche quelconque de l'art, contribuent à nouer la chaîne du passé et à honorer votre grande cité.

Messieurs, vous éviterez bien des déboires, vous préviendrez bien des insuccès ou des défaillances en ouvrant les yeux aux jeunes gens qui viennent travailler à vos côtés.



IMPOSTE LOUIS XV
Rue Sainte-Marie-des-Terreaux, 4.

L'imposte se compose de deux parties dont l'une, en bois mouluré, est agrémentée de sculptures, et sert de fond à l'imposte en fer forgé rehaussé de feuillage estampé.

Le soir, à 7 heures, un grand banquet avait lieu dans les salons Casati.

Parmi les convives : MM. Leroux, préfet du Rhône; Bauër, président de la Société; Devaux, vice-président; Lagrange, président du Conseil général; Clavel, adjoint, représentant le maire de Lyon; capitaines Faure et Goybet, délégués par M. le Gouverneur; Florent, Desjardins, Saint-Cyr-Penot, D^r Dor, Euler, Guilleminet, D^r Tellier, Guy, Prella, Détanger.

En face : MM. Marty et Just, secrétaires généraux de la préfecture; Couture et Bonhomme, secrétaires de M. le préfet; Barriot, Hirsch, Bissuel, Perrachon, Yung, Piot, D^r Marduel, Lambert, Javelot, Millefaut, Victoire, Damiès, etc. Un grand nombre d'artistes s'étaient fait excuser en exprimant leurs regrets de ne pouvoir assister à cette réunion.

M. Bauër, en l'absence de M. Favre, retenu malheureusement par la maladie de deux personnes de sa famille, prend le premier la parole et en termes charmants remercie les autorités présentes

La Société lyonnaise n'a pas seulement pour mission d'encourager, mais de guider, de conseiller, d'éclairer. Elle peut beaucoup autour d'elle. Elle compte dans ses rangs, à sa tête, des hommes qui participent à la double éducation artistique et commerciale. Ils sont mieux placés que personne pour déterminer la part qui peut et doit revenir à l'art dans les mille productions de la vie moderne.

A vous donc d'orienter vos jeunes gens par votre action, par vos relations, par vos leçons, par votre influence. A vous de compléter l'œuvre de l'Etat en agissant là où il ne peut que conseiller et en travaillant de concert avec lui à faire tourner à la prospérité industrielle et commerciale du pays toutes les forces vives de notre jeunesse artistique.

L'Exposition de 1900, qui va s'ouvrir, vous offre un merveilleux champ d'action. Nous éprouverions un sentiment de légitime fierté si nous pouvions voir quelques-unes des œuvres de nos élèves de l'Ecole des Beaux-Arts ou de nos écoles municipales reproduites par l'industrie locale. Cela dépend de vous, Messieurs, et il y a là un but vraiment digne de votre action. Je n'y verrais pas seulement une question d'amour-propre pour votre école, un encouragement précieux, un stimulant de premier ordre pour les maîtres et les élèves. Vous répondrez en même temps à la pensée

du Gouvernement et vous donnerez un nouvel élan au tempérament artistique de votre pays.

Cette intéressante allocution, très attentivement écoutée, a été accueillie par les applaudissements les plus sympathiques et les plus mérités.

Au nom de M. le Maire de Lyon, M. Clavel, le distingué helléniste, après quelques paroles d'une finesse charmante, annonce officiellement une nouvelle qui est accueillie avec le plus grand enthousiasme :

Bientôt, dit-il, — et je vous le dis de la part de M. le Maire — un palais digne de Lyon, digne des arts, digne des artistes, digne enfin de la seconde ville de France, s'élèvera dans le quartier Saint-Paul transformé. M. Hirsch le sait mieux que personne, lui qui en a préparé les plans avec sa science consommée. Dix-sept millions dorment dans les caves de l'Hôtel de Ville. Soyez sûrs, Messieurs, qu'une grande part vous en sera réservée, pour que vous conduisiez vos enfants, en leur faisant entrevoir le Beau, de l'école municipale jusqu'à l'école des Beaux-Arts.

M. Lagrange, président du Conseil général, termine ainsi la série des toasts avec l'humour, la bonhomie charmante et l'esprit que chacun lui connaît :

Je ne retarderai pas votre bonheur avec un long discours, si vous devez partir de suite à la conquête des dix-sept millions prévus par M. Clavel. Mais puisque le Conseil général du Rhône a la spécialité des tramways, je vous promets que l'ancien président de la Commission des Beaux-Arts poussera le président du Conseil général, pour obtenir que tous nos futurs tramways aient comme point terminus votre futur Palais des Arts. (*Bravos prolongés.*)

La soirée s'est terminée par de cordiales conversations de confrères et d'amis, commentant l'annonce de l'édification du futur Palais des Arts, et s'entretenant des prochains envois du Salon annuel qui se tiendra, en attendant, à sa place accoutumée.

CONGRÈS INTERNATIONAL DES ARCHITECTES

Commission d'Organisation

La Commission d'organisation vient d'être constituée de la façon suivante :

Commission d'organisation du Congrès :

MM. Ch. Bartaumieux, A. de Baudot, Aug. Beignet (Angers), André Bellemain (Lyon), Ed. Bissuel (Lyon), Frantz Blondel (Versailles), Louis Bonnier, Adrien Chancel, Ed. Corroyer, de l'Institut; Octave Courtois-Suffit, H. Daumet, de l'Institut; Ed. Duchatelet, Lucien Étienne, H. Fernoux, J. Galinier (Toulouse), Ch. Gariel, Alph. Gosset (Reims), J. Guadet, Ach. Hermant, Frantz Jourdain, Léon Labrouste, J. Lisch, Ed. Loviot, G. Loquet (La Roche-sur-Yon), Charles Lucas, Alfred Newnham (Lille), Alfred Normand, de l'Institut; J. L. Pascal, de l'Institut; Ernest Paugoy (Marseille), Maurice Poupinel, H. Pucey, G. Roussi, Paul Sédille, Emile Trélat, Emile Vaudremer, de l'Institut.

Cette Commission a composé comme suit son Bureau :

Président : M. Alfred Normand, de l'Institut.

Vice-Présidents : MM. Frantz Blondel (Versailles), Charles Lucas et Octave Courtois-Suffit.

Secrétaire général : M. Maurice Poupinel.

Secrétaires : MM. G. Roussi, H. Pucey et Alfred Newnham (Lille); *Trésorier* : M. Ch. Bartaumieux.

Programme du Congrès.

Parmi les questions inscrites au programme du Congrès et qui, toutes, doivent présenter un intérêt international, sont les trois suivantes :

1^o La Propriété artistique des Œuvres d'Architecture, question maintenue au programme par le IV^e Congrès international des Architectes tenu à Bruxelles en 1897 ;

2^o L'Enseignement de l'Architecture (hautes études et enseignement professionnel), question étudiée et conservée au programme par les Congrès internationaux des Architectes tenus à Paris en 1889, et à Bruxelles en 1897 ;

3^o L'Habitation à bon marché dans tous les pays, question inscrite sur la demande des architectes britanniques.

Une Exposition de dessins originaux d'architectes, des visites de monuments, une soirée musicale et un banquet compléteront le programme.



AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Elections au Conseil de prud'hommes de Lyon (bâtiment et industries diverses).

— Les Assemblées des électeurs patrons, chefs d'ateliers, contre-maitres et ouvriers du Conseil de prud'hommes de Lyon (bâtiment et industries diverses) se réuniront aux époques et dans les locaux désignés ci-après, à l'effet de procéder, séparément, savoir :

1^{re} catégorie, patrons. — A la nomination de deux prud'hommes patrons, en remplacement de MM. Fournier et Percherancier, à fin de mandat.

1^{re} catégorie, ouvriers. — A la nomination :

a) De un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Grousseau, à fin de mandat.

b) De deux prud'hommes ouvriers en remplacement de MM. Guébet, démissionnaire, et Lamirand, décédé (fin de mandat en 1902).

2^e catégorie, patrons. — A la nomination d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Million, à fin de mandat.

2^e catégorie, ouvriers. — A la nomination :

a) De deux prud'hommes ouvriers, en remplacement de MM. Giraud et Mollaret, à fin de mandat ;

b) D'un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Dussolin, démissionnaire (fin de mandat en 1902).

3^e catégorie, patrons. — A la nomination d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Orat, à fin de mandat.

3^e catégorie, ouvriers. — A la nomination d'un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Affre, à fin de mandat.

4^e catégorie, patrons. — A la nomination d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Randu, à fin de mandat.

4^e catégorie, ouvriers. — A la nomination d'un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Narbeau, à fin de mandat.

5^e catégorie, ouvriers. — A la nomination d'un prud'homme ouvrier, en remplacement de M. Giboulet, à fin de mandat.

6^e catégorie, patrons. — A la nomination d'un prud'homme patron, en remplacement de M. Morel, à fin de mandat.

Patrons. — Réunion le jeudi 30 novembre 1899, de 10 heures du matin à 5 heures du soir.

Ouvriers. — Réunion le dimanche 26 novembre 1899, de 9 h. du matin à 5 heures du soir.

Distribution de l'énergie électrique dans l'Isère. — M. le préfet de l'Isère vient de prendre un arrêté à l'effet d'ouverture d'enquête d'utilité publique sur l'avant-projet présenté par M. Haour, en vue de la concession de chutes d'eau à dériver du Drac, entre les confluent de la Séveraise et du ruisseau de Corps, d'une part, et entre les ponts de Ponsonnas et de Cognet, d'autre part, et de distribution d'énergie électrique pour la traction sur le chemin de fer de Saint-Georges-de-Commiers à la Murc, Corps et Gap, embranchements et prolongements, et pour l'usage du public et de l'industrie.

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
I^{er} ARRONDISSEMENT		
Rue d'Alsace, 21. Annexe de la maison E. Duviard-Dime et C ^{ie} , pour la vente des tapis orientaux.	M. Ferrant, grande-rue de la Croix-Rousse, 47.	Peinture-plâtrerie, M. Lachaud, grande-rue de la Croix-Rousse, 37; menuiserie, M. Chol, rue Pelletier, 9; serrurerie, M. Fumat, rue Pailleron, 8; installations électriques, Compagnie du Gaz de Lyon, rue de Savoie, 7. — <i>À l'achèvement.</i>
Quartiers Saint-Vincent et de la Martinière (Amélioration des).	M. Clermont, rue Neuve, 17.	Démolitions de trois immeubles sur le quai Saint-Vincent et la place de la Martinière.
II^e ARRONDISSEMENT		
Quai Perrache, 20. Maison. M. Rivoire.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Pierre Thomas, rue Chaponnay, 9. — <i>Intérieur.</i>
Rue Dugas-Montbel, 30. Maison. M. Cimetière.	M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène.	Maçonnerie, M. Cléchet, cours Charlemagne, 46; plâtrerie et peinture, M. Rey, rue Moncey, 147. — <i>Intérieur.</i>
III^e ARRONDISSEMENT		
Rue Molière, 158. Maison de rapport. M. Orliange.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroi, 28. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Lône, angle rue Raulin. M. Peix.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. Peix, avenue de Saxe, 284; serrurerie, M. Arnaud, rue Vendôme; pierre de Villebois, M. Derriaz, à Montalieu; charpente, M. Janin, rue de Marseille; menuiserie, M. Goguet, à Saint-Fons.
Chemin des Limites. Villa.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, au Moulin-à-Vent. — <i>2^e étage.</i>
Chemin du Moulin-à-Vent. Maison. M. Martin.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	M. Amable Jouhet, entrepreneur général, chemin de Champagnoux, à Vénissieux. — <i>Intérieur.</i>
Chemin du Moulin-à-Vent. Villa. M. R.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Amable Jouhet, chemin de Champagnoux, à Vénissieux; charpente, M. Bonnaud, avenue de Saxe, 312; ciment, MM. Brunet et Marleix, rue Mazenod, 72; menuiserie, M. Blachon, route de Vénissieux, 74; plâtrerie, M. Fougère, route de Vienne, 139. — <i>Couverture.</i>
Chemin du Moulin-à-Vent. Maison. M. B.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	M. Pérol, entrepreneur à Vénissieux. — <i>Fondations.</i>
Chemin des Culattes. Maison de rap. M. M. Grand.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie, M. Pérol, route de Vienne, 158; charpente et menuiserie, M. Boccari, chemin des Balançoires; plâtrerie-peinture, M. Vyc, route de Vienne, 167. — <i>Rez-de-chaussés.</i>
Rues de Vendôme, des Passants et Villeroy. M. Gay.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. F. Gay, rue de l'Abondance, 25; menuiserie, M. Boidart, rue Bellecombe. — <i>Intérieur.</i>
Chemin des Cures. Maison. M. Ginot.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, M. Bouchet, rue Sébastien-Gryphe, 147; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72. — <i>1^{er} étage.</i>
Avenue de Saxe, r. Dunois, rue Pierre-Corneille et rue Servient.	M. Girou, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, MM. Taton frères, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; serrurerie, M. Brizon, rue de Seze, 118; plâtrerie, M. Thibaud, rue Sainte-Hélène, 19; menuiserie, M. Hatton, quai Fulchiron, 37; décoration, M. Flachet, rue de Vendôme, 197. — <i>Intérieur.</i>
Route de Vénissieux, 72. Mais. de rap. M. Jouhet.	M. L. Cumin, r. de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Jouhet, au Moulin-à-Vent; menuiserie et charpente, M. Blachon, route de Vénissieux, 73; plâtrerie, M. Fougère, route de Vénissieux, 77; serrurerie, M. Archer, route de Vienne, 76; zinguerie, MM. Conseil et Chopinaud, route de Vienne, 160. — <i>Intérieur.</i>
Avenue des Ponts, 269. Maison de rapport. M. Taraquois.	M. Louis Cumin, route de Vénissieux, 51.	Maçonnerie, M. Taraquois, avenue des Ponts, 255; charpente, M. Guillard, rue Bancel, 29, Lyon; plâtrerie, MM. Magne et Bachelleri; ciments, M. Chapelon, rue Clos Suiphon, 25. — <i>Intérieur.</i>
Avenue des Ponts, 255. Maison de rapport. M. X.	M. Martinon, 110, rue de Séze.	Maçonnerie, M. Audoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; serrurerie, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25; menuiserie, M. Champetier, avenue du Parc-d'Artillerie, 15, et M. Neyton, rue Bossuet, 170 bis; parquets, M. Gallien, rue des Charmettes; ferblanterie-plomberie-zinguerie, M. Héoule, rue Ney, 31. — <i>Intérieur.</i>
Rue Cavenne et rue des Trois-Pierres.	M. Clermont, 17, rue Neuve.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Malterre, rue Dubois, 44; pierre de Saint-cyr, MM. Belaye et Morateur; pierre de Villebois, Société de Villebois, rue de la Bourse, 4; charpente, M. Bonnaud, avenue de Saxe, 312. — <i>Intérieur.</i>
Cours Gambetta, 87. Maison. M. René.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; charpente et menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Intérieur.</i>
Cours Gambetta, 89. Maison. MM. Martin.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; plâtrerie, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Intérieur.</i>
Cours Gambetta, 91. Maison. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; menuiserie et charpente, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Intérieur.</i>
Rue Rachais. Maison. M. Joly.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, grande rue de Monplaisir, 78; planchers en fer-béton, système Matray. — <i>Intérieur.</i>
Rue Rachais. Maison. M. Cesquino.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue Sainte-Jeanne, 1; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; menuiserie, M. Joly, rue des Trois-Rois, 10; planchers en fer-béton, système Matray. — <i>Intérieur.</i>
Rue de la Buire, 26. Maison de rapport. M. Foraz.	M. Blein, 74, cours de la Liberté.	Maçonnerie, M. Foraz, quai Saint-Antoine, 32; serrurerie, M. Decourt, rue Masséna, 92; pierre blanche, M. Armand, avenue de Saxe, 32; pierre de Trept, M. Bonnaire. — <i>4^e étage.</i>

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Cours Gambetta</i> , angle rue du Château. Maison de 5 étages. M. de Leusse.	M. Collet, cours Gambetta, 23.	Entrepreneur général, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33. — <i>Intérieur</i> .
<i>Rue du Château</i> . Maison de rapport. M. Jamot.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95. — 5 ^e étage.
<i>Rue du Château</i> , angle rue de la Buire. Maisons de rapport. M. A. Lumière.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12	Mêmes entrepreneurs. — 5 ^e étage.
<i>Rue de la Buire</i> , angle rue de l'Abondance. Maison de rapport. M. Rouchon.	M. Giroud, r. du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98. — 5 ^e étage
<i>Rue de la Buire</i> . Mais. de rap. M. Thibaud.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75. — 5 ^e étage.
<i>Rue de la Buire</i> . Mais. de rapport. M. Hatton.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. H. Gagnieu, rue Magenta, 56. — 5 ^e étage.
<i>Rue de l'Abondance</i> . Mais. de rap. M. E. Brizon.	M. Giroud, rue du Peyrat, 12.	Maçonnerie, M. P. Rouchon, rue Servient, 6; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; plâtrerie-peinture, M. Thibaud, à Oullins; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — 5 ^e étage.
<i>Rue Saint-Honoré</i> . Villa. M. Antoine Lumière.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Félix-Jacquier, 2; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149. — <i>Rez-de-chaussée</i>
<i>Rue de l'Abondance</i> . Maison à loyer et ateliers. M. Poucet, 25, r. du Château.	M. J.-V. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14; charpente, M. Vadot, rue Garibaldi, 268; serrurerie, M. Duporl, rue Bossuet, 80. — 4 ^e plancher.
<i>Rue Sébastien-Gryphe</i> , 65. Entrep. et bur. M. Peyret.	M. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Orliange, rue Villeroy, 30; charpente, M. Michard, à Monplaisir; serrurerie, M. Oullié, rue Mazagran; pierre de taille blanche, M. Vial, quai des Etroits, 7. — <i>Intérieur</i> .
<i>Rue Sébastien-Gryphe</i> , 150. Maison cinq étages. M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14; pierre de taille, M. Serin, rue du Musée, 19. — 4 ^e plancher.
<i>Rue Sébastien-Gryphe</i> , 154. Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement</i> .
<i>Avenue des Ponts</i> , 27. Maison à loyer. M. Perron.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Exhaussement</i> .
<i>Avenue des Ponts</i> , 32 et 32 bis. Exhaussement, 4 étages M. Perron.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, MM. Nauche frères, rue Rachais, 14. — <i>Fondations sur cour</i> .
<i>Route de Grenoble</i> , angle chemin Villion. Villa. M. Auguste Lumière.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52; serrurerie, M. Gabarre; charpente, MM. Lafosse, avenue des Ponts, 149; zinguerie, M. Marron, à Monplaisir; chauffage à vapeur, M. Leau, cours Lafayette, 68; plâtrerie-peinture, M. Cesquino, à Monplaisir. — <i>Intérieur</i> .
<i>Route de Grenoble</i> , 186. Maison de rapport. Prop. M. Courjux.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie et ciments, MM. Masson et Tardieu, place du Pont, 13; charpente, MM. Michard, grande rue de Monplaisir, 58; menuiserie, M. Méné, cours Gambetta, 212, et M. Frelupt, à Monplaisir; plâtrerie-peinture, MM. Bosonotto et Bertola, grande rue de Monplaisir, 101, et MM. Charles et Joanny Cesquino, grande rue de Monplaisir, 80; serrurerie, M. Gruel, rue Neuve-de-Monplaisir, 2; ferblanterie, M. Truchet, grande rue de Monplaisir, 92; pierre de taille, M. Percherancier, rue de Marseille, 42. — <i>Dépendances</i> .
<i>Cours Henri</i> . Maison de rap. M. Louis Richard.	MM. Alex et Boucher, 80, rue Molière.	Maçonnerie, MM. Barry et Grandeaux; serrurerie, M. Girard. — <i>Intérieur</i> .
<i>Cours Henri</i> . Maison de rap. M. Mouterde.	MM. Alex et Boucher.	Maçonnerie, MM. Barry et Grandeaux; serrurerie, M. Girard. — <i>Intérieur</i> .
<i>Rue de Bearn</i> , 24. Maison. M ^{me} Demourgues.	M. Boistard, 5, rue Servient, 5.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Desseuve frères, rue Boileau, 142; charpente, M. Ortolland, chemin de Bellecombe, 71; serrurerie, M. Martin, rue Duguesclin, 269. — <i>Intérieur</i> .
<i>Rue Sébastopol</i> , 6. Maison à loyers.	M. Pras, rue de Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Chatoux, place Saint-Pothin, 3; charpente, M. Ortolland, chemin de Bellecombe, 71; menuiserie, MM. Pansu, rue des Asperges, 21; plâtrerie, M. Legros, rue Duguesclin, 255. — <i>Intérieur</i> .
<i>Chemin des Pins</i> . Villa. MM. Comte et Lambert.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie et terrassements, M. Peyratoux, avenue de Saxe, 228; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; menuiserie, M. Lobiotti, rue d'Aguesseau, 3; serrurerie, M. Bernard, rue du Pensionnat, 6; zinguerie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22. — <i>Intérieur</i> .
<i>Chemin des Pins</i> . Villa. M. Arquillère.	M. Cuny, 64, r. de l'Hôtel-de-Ville.	Maçonnerie. M. Taithe, rue de la Villette, 79; charpente, MM. Sage frères, route de Genas, 82. — <i>Couverture</i> .
<i>Chemin du Pré-Gaudry</i> . Agrandissem de l'usine de la Société des câbles électriques.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Maçonnerie et fumisterie, M. Tarade, rue de Marseille, 69; charpente, MM. Maire et Cloud, cours Lafayette, 241; menuiserie, M. Boisdevésy, route de Vienne, 110; serrurerie, M. Paire, grands rue de la Guillotière, 13 bis; vitrerie, M. Berticat-Chipier, rue Basse-du-Port-au-Bois, 11; ferblanterie, MM. Délogé frères, rue de Fleurieu. — <i>Bâtiment des nouvelles fonderies</i> .
<i>Rue Chevreul</i> , 53. Maison. M. Vellisson.	M. Laureçon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Gouyon, cours de la Liberté, 33. — <i>Intérieur</i> .
<i>Rue de la Méditerranée</i> . Imm. rapport M. Jamot.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Maçonnerie, M. Durand, rue Corne-de-Cerf, 112; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; charpente, M. Comte, rue Béchevelin, 97; plâtrerie-peinture, M. Battistolo, cours Gambetta, 49; ciments, M. Jamot, rue de la Part-Dieu, 84; plomberie, M. Gautier, rue Ferrandière, 27. — 2 ^e étage.
<i>Rue de la Méditerranée</i> . Imm. de rapport. M. Battistolo.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — 2 ^e étage.
<i>Rue de la Méditerranée</i> . Imm. de rapport, M. Durand.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — 2 ^e étage.
<i>Rue Raulin</i> . Imm. rap. M. Durand.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — 2 ^e étage.
<i>Rue Raulin</i> . Imm. de rap. M. Comte.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — 2 ^e étage.

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Rue Raulin.</i> Imm. de rap. M. Brizon.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — 2 ^e étage.
<i>Rue de Marseille, 49.</i> Maison. M. Deleuze.	M. Fanton, 101, rue Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — 1 ^e étage.
<i>Rue de Marseille, 51.</i> Maison. M. Chevrot.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — 4 ^e étage.
<i>Chemin de Baraban.</i> Maison de rap. M. Thomas.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Entrepreneur général, M. Gaillard, rue Paul-Bert, 279.
<i>Cours de Villeurbanne.</i> Maison. M. Guillerme.	M. Bernard, route de Vienne, 74.	Entrepreneur général, M. Mayen, rue Baul-Bert, 214 bis.
<i>Cours Villeurbanne, 147.</i> Mais. de rapport. M. Dauphin, c. Villeurbanne, 192.	M. Blein, 74, cours de la Liberté.	Maçonnerie, MM. Martin frères, rue de la Reconnaissance, 30; pierre dure. M. Percherancier, rue de Marseille, 42; pierre blanche, M. Serin, rue du Musée, 19; serrurerie, M. Dauphin, cours de Villeurbanne, 192; charpente, M. Chat, cours Richard-Villon, 69. — 3 ^e étage.
<i>Route de Genas, 231.</i> Maison. M. Chambefort.	M. Curieux, r. de la République, 39.	Entrepreneur général, M. Jaudon, rue Vendôme, 36; peinture et plâtrerie, M. Labasse, avenue de Saxe, 84; charpente, M. Debat, rue des Ecoles, 35; menuiserie, M. Baleyre, rue Garibaldi, 132; serrurerie, M. Quéraud, rue Vendôme, 22. — Intérieur.
<i>Pl. de Monplaisir.</i> Maison à loyer. M. Catinaud.	M. Rostagnat, 83, r. de la Républ.	Maçonnerie, M. Rouchon; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98; peinture-plâtrerie, M. Catinaud, rue de Séze, 25; serrurerie, M. Grohon fils, rue de Vauban, 29; pierre de taille, M. Saint-Poin, à Trept; menuiserie, M. Marchal, rue Croix Jordan, 12. — Intérieur.
<i>Place de Monplaisir, 3.</i> Maison. M. Duc.	M. Rostagnat, 83, r. de la Républ.	Maçonnerie, MM. Rouchon et Desseuve frères, rue Boileau, 142; pierre de taille, M. Saint-Point, à Trept; menuiserie, M. Fréby, rue Tronchet, 41; plâtrerie-peinture, M. Catinaud, rue de Séze, 25. — 1 ^e étage.
<i>Rue de Marseille, 88.</i> Maison de rapport. Société en participation.	MM. Comte et Lambert, 1, c. Gambetta.	Maçonnerie, MM. Canque et Dubayle, grande rue de Monplaisir, 133; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe, 108; menuiserie, M. Lobietti, rue d'Aguesseau, 3; serrurerie, MM. Bernard et C ^o , rue du Pensionnat, 6; plâtrerie-peinture, M. Delporte, rue de la Monnaie, 2; pierre de taille, M. James; ciments, M. Ellia, cours Vitton, 30; ferblanterie, MM. Viviant, Clair et Marmonnier, rue de la Part-Dieu, 22; fumisterie, M. Veuillet, cours de la Liberté, 61. — 5 ^e étage.
<i>Rue de la Thibaudière, 55.</i> Ecole municipale.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Boursier, rue Ney, 86; menuiserie, M. Ribard, rue du Musée, 30; peinture-plâtrerie, M. Rey, rue Moncey, 147; serrurerie, M. Dauphin, cours de Villeurbanne, 192. — Intérieur.
<i>R. de la Madeleine, 17.</i> Mais. MM. Albert et Hugon.	M. P. Chataignier, av. de Saxe, 304.	Maçonnerie, MM. Albert et Hugon; charpente, M. Chauvet, rue Bancel; serrurerie, MM. Bernard et C ^o ; rue du Pensionnat; pierre blanche, M. Burnot, rue Chevreul, 70. — 3 ^e étage.
<i>Ch. des Culattes prolongé</i> Usine. M. Cholot.	M. P. Chataignier, av. de Saxe, 304.	Terrassement et maçonnerie, MM. Broussus et Clet; charpente, M. Lafosse, avenue des Ponts, 149; serrurerie, M. Biguet, rue Clément-Desormes, à Oullins; plâtrerie-peinture, M. Svétonia, rue Sébastien-Gryphe, 55.
<i>Place du Pont.</i> Maison à loyer. M. Masson.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Maçonnerie, M. Masson, place du Pont, 13. — Fondations.
<i>Rue Garibaldi, 147.</i> Maison de rap. M. Clavel père.	M. Clapot, 27, rue Sainte-Hélène.	Démolition.
<i>Rue de Cavenne et rue des Trois-Pierres.</i> Maison de famille. Société des maisons de familles.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Vertadier, rue du Plat, 15; charpente, M. Ortolland, chemin de Bellecombe, 71; pierre de la Grive, M. Perrin, à la Grive (Isère); pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); pierre blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3. — Res-de chaussée.
<i>Route de Grenoble.</i> Maison. M. Poulet.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Leblanc, rue Fénélon, 29; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75 (Villeurbanne); serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118; menuiserie, M. Fréby, cours Morand, 36 bis. — Intérieur.
IV^e ARRONDISSEMENT		
<i>Boul. de la Croix-Rousse, 97, et rue Tabareau 2 et 4.</i> Société St-Bonaventure.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; charpente, M. Chapel, chemin de Bellecombe, 95; pierre blanche, M. Besson, rue Vendôme, 268; pierre dure. M. Reymond; pierre de Villebois, M. Péju, à Porcieu (Isère); serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3. — Toiture.
V^e ARRONDISSEMENT		
<i>Quai Jayr et rue de la Pyramide.</i> Maison. M. Perrier-Seguin.	M. Boistard, rue Servient, 5.	Terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; maçonnerie, M. Tarnaud, rue de la Claire, 19; charpente, M. Mollo; pierre dure, MM. Vinard et Challier, de Trept; pierre blanche, MM. Motte et Portalis, rue de Créqui, 181; serrurerie, M. Gauthier, rue Jean-de-Tournes, 13; ciments, M. Montagnon, place de la Charité, 5; zinguerie, M. Boussat, rue Passet, 12. — Couverture.
<i>Rue de Saint-Cyr, 41.</i> Maison. M. Gaillard.	M. Laurençon, 10, cours Gambetta.	Maçonnerie, M. Ailloud jeune, rue Saint-Pierre-de-Vaise, 53. — Travaux intérieurs.
VI^e ARRONDISSEMENT		
<i>Rue Montgolfier, 49.</i> Maison. MM. Pomparat.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Entrepreneurs, MM. Pomparat frères, rue Montgolfier, 43; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98; menuiserie, M. Marchal, rue Croix-Jordan, 12. — Intérieur.
<i>Avenue du Parc et rue Vendôme.</i> Hôtel. M. X.	M. Fanton, rue Duguesclin, 101.	Maçonnerie, M. Pétavit, rue Boileau, 124 bis; serrurerie, M. Brizon, rue de Séze, 118. — Intérieur.
<i>Cours Lafayette, 181.</i> Maison. M. Achard.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Sautour fils, rue Vendôme, 124; pierre de taille, M. Serin, rue du Musée, 19; menuiserie, M. Pardon, rue Montgolfier, 19. — Ravatement.
<i>Boulevard du Nord.</i> Ancien Musée Guimet: piste de patinage sur vraie glace.	M. Blein, cours de la Liberté, 74.	Maçonnerie, M. Baudin, rue Sully, 52.
<i>Rue du Musée et rue Montbernard.</i> Maison d'habitation et usines. M. Roche.	M. Cimon, 11, rue Martin.	Maçonnerie, M. Ravel, rue Mazenod, 97. — 3 ^e étage.
<i>Boul. des Brotteaux, 74, et cours Lafayette, 183.</i> Maison.	M. Thoubillon, r. Pierre-Corneille, 119.	Maçonnerie, MM. Gay et Baguard, rue des Marronniers, 4. — Couverture.

SITUATION ET NATURE DE L'IMMEUBLE PROPRIÉTAIRES	ARCHITECTES	ENTREPRENEURS
<i>Rue Masséna, angle rue de Sèze.</i> M. Champallier, 27, cours Vitton.	M. Duret, 46, boul. des Brotteaux.	Maçonnerie, M. Chatoux, place Saint-Pothin, 3; pierre blanche, M. Duboin, rue des Docks, 3; charpente, M. Chapel, rue Pétrequan; menuiserie, MM. Lombard frères, avenue de Saxe, 270. — <i>1er étage</i>
<i>Rue Notre-Dame.</i> Mme ve Lardiesse, 11, r. Molière.	M. Duret, 46, boul. des Brotteaux.	Maçonnerie, M. Lebraud, rue des Charmettes, 113; menuiserie, M. Neyton, rue Sainte-Geneviève, 37; plâtrerie-peinture, M. Rux, place Kléber, 3; serrurerie, M. Buclet, rue de l'Arbr.-Sec, 27; charpente, M. Gagnieu, rue Magenta, 56. — <i>Intérieur.</i>
<i>Boulevard des Brotteaux et rue Tronchet.</i> Maison à loyer. M. Dumont.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Dumont, quai de la Pêcherie, 4; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue Vendôme, 28; pierre de Saint-Cyr, M. Archer, à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or. — <i>Béton.</i>
<i>Boul. du Nord et rue Tronchet.</i> Maison. Société des imm. de St-Bonaventure.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Maçonnerie, M. Taton, cours Gambetta, 60; terrassements, M. Soly, cours Gambetta, 130; serrurerie, M. Bissuel, place Kléber, 3; pierre dure et blanche, M. Besson, rue de Vendôme, 268; pierre de Saint-Cyr, M. Courtois. — <i>Béton.</i>
<i>Boul. du Nord.</i> Maison à loyer. M. Besson.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Béton.</i>
<i>Boul. du Nord.</i> Maison à loyer. M. Bissuel.	M. Chomel, quai de Retz, 10.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Béton.</i>
HORS LYON		
<i>Caluire, lieu dit Pied-Char-don.</i> Maison d'habitation. M. J. Philippon.	M. Ferrant, 4, gr. rue de la Croix-Rousse.	M. Baud, entrepreneur, rue de Nuits, 3. — <i>Intérieur.</i>
<i>Les Charpennes, pass. Rey.</i> Maison et ateliers. M. Gauthier, 80, rue Vendôme.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	Entrepreneur général, M. Jacques Pichon, rue de Sèze, 123. — <i>Intérieur.</i>
<i>Rue Alex.-Boutin, 8.</i> Dépendances du Lavoir moderne. M. Agnes, rue Alex.-Boutin, 7.	M. Pras, 80, rue Vendôme.	Entrepreneurs généraux, MM. Pichon et Vialoux, rue Neuve des Charpennes, 67. — <i>Couverture.</i>
<i>Villeurbanne, rue d'Inkermann, 58.</i> Maison. Madame Guimet.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, MM. Buchenaud et Annequin, rue Sully, 118; charpente, M. Tourret, rue Bellecombe, 108; serrurerie, gros fers, M. Bégon, rue Boileau, 160; quincaillerie, M. Givois, rue Mercière, 82; plâtrerie-peinture, M. Provosto, rue des Maisons-Neuves, 13; menuis., M. Gabella, rue Chomel; ferblanterie, plomberie, zinguerie, M. Martinon, rue Boileau, 47. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue de la Filature.</i> Maisons ouvrières. MM. J. Villard et C ^e .	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, M. Audoul, rue Mercière, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 72; menuiserie, M. Champetier, avenue du Parc-d'Artillerie, 15. — <i>1er étage.</i>
<i>Villeurbanne, rue Chomel.</i> M. Gabella.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, MM. Buchenaud et Annequin, rue de Sully, 118; charpente, M. Gabella, rue Chomel. — <i>1er étage.</i>
<i>Villeurbanne, c. Vitton prof.</i> Mais. de rap. M. Pénélon.	M. Curry, 61, r. de l'Hotel-de-Ville.	Maçonnerie, M. Pénélon, 1, rue Cité-Delassalle; pierre de taille, M. Percherancier, rue de Marseille, 42; charpente, M. J. Bogey, rue Rabelais, 98; menuiserie, MM. Lombard frères, rue de Crillon, 9; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, c. Vitton pr.</i> Mais. 3 étages. M. Bonnet.	M. Bernard, 74, r. de Vienne.	Maçonnerie, M. Garde, rue Magenta; charpente, M. Chaboud, à Saint-Fons; menuiserie, M. Barbier, rue Sébastopol; plâtrerie-peinture, M. Falzone, cours Vitton prolongé; serrurerie, M. Paissant. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, rue du Midi.</i> Maison. M. Duplâtre.	M. Pras, rue Vendôme, 80.	Maçonnerie, M. Jacques Pichon jeune, rue de Sèze, 123; charpente, M. Grépat, rue d'Alsace, 75 (Villeurbanne); serrurerie, M. Martin, rue Duguesclin, 269; menuiserie, M. Cavart, rue du Commandant-Faurax, 19; marbrerie, MM. Mottet et Durix, quai des Brotteaux, 11. — <i>Intérieur et maison sur cour.</i>
<i>Villeurbanne, aven. Thiers.</i> Maison. M. Chuzel.	M. Cuny, 64, r. de l'Hotel-de-Ville.	Entrepreneur général, M. Chuzel, rue Alexandre-Boutin, 41. — <i>Couverture.</i>
<i>Villeurbanne, rue Racine.</i> Usine: Société de construction électrique.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, MM. Leuret et Arnaud, rue Parmentier, 40; charpente, M. Paret, rue Sébastopol, 78; serrurerie et gros fers, M. Costorier, cours Gambetta, 5; plâtrerie-peinture, M. Tauty, entrepreneur général, chemin de la Viabert, 85. — <i>Couverture.</i>
<i>Villeurbanne, r. de la Viabert, angle r. d'Alsace.</i> M. Costorier, 5, c. Gambetta.	M. Duret, boul. des Brotteaux, 46.	Maçonnerie, M. Lebraud, rue des Charmettes, 113; charpente, M. Paret, chemin Sébastopol, 72; ciment, MM. Brunet et Marleix, rue Servient. — <i>Intérieur.</i>
<i>Villeurbanne, imp. Cronstadt.</i> M. Franchelin, av. de Noailles, 61.	M. Imbert, 8, rue Suchet.	Maçonnerie, M. Martinaud, rue Bugeaud, 72; charpente, M. Cerizier, rue Lukermann, 34.
<i>Les Trois-Renards.</i> Villa. M. Debernard.	M. Martinon, rue de Sèze, 119.	Maçonnerie, MM. Maldent frères, route de Bordeaux à Tassin-la-Demi-Lune, 53; menuiserie, serrurerie, charpente, M. Varagnat, chemin des Ceriziers à Tassin-la-Demi-Lune; plâtrerie-peinture, M. Novel, rue de la Monnaie, 11. — <i>Rez-de-chaussée.</i>
<i>Thizy (Rhône).</i> Restauration de Villa.	M. Porte, rue Paul-Chenavard, 27.	Maçonnerie, M. L. Richard, à Bourg-de-Thizy; pierre de taille, Société des carrières de Villebois, rue de la Bourse, 4; charpente, M. Mollo, chemin des Grenouilles; menuiserie, M. Grimonet, rue Ney, 74; peinture-plâtrerie, M. Palton, à Thizy; sculpture décorative, M. Labranche, quai Tilsit, 26. — <i>Intérieur.</i>
<i>S.-Didier-au-Mont-d'Or.</i> Villa. M. Trévoux.	M. Porte, 27, rue Paul-Chenavard	Maçonnerie, M. Laviolette; charpente, M. Gaudin, à Saint-Didier-au-Mont-d'Or; serrurerie M. Magnin. — <i>1er étage.</i>
<i>Longessaigne.</i> Ferme. M. Duport.	M. Cumin, 19, rue d'Algérie.	Maçonnerie, M. Duperré; charpente, M. Berue. — <i>Charpente.</i>
<i>Savigneux (Ain).</i> Maison rurale. M. Gourd.	M. Boistard, 5, rue Servient.	Maçonnerie, M. Ratinet, à Savigneux. — <i>Intérieur.</i>
<i>Le Meridien.</i> Villa M Duranson.	M. Fanton, 181, r. Duguesclin.	Maçonnerie, M. Vergnaud, rue Servient, 67; charpente, M. Guérin; menuiserie, M. Baray; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, 118. — <i>Couverture.</i>
<i>Le Meridien.</i> Villa. M. Jaquet.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	Mêmes entrepreneurs. — <i>Couverture.</i>
<i>Passin (Isère).</i> Villa Madame Seguin.	M. Fanton, 101, r. Duguesclin.	M. Tauty, entrepreneur général. — <i>Intérieur.</i>

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS.

Drôme. — 5 novembre. — *Mairie de Tain.* — Construction d'un réservoir. Montant des travaux, 20.000 fr. Soumissionnaires : M. Durand, 11 p. 100 d'augmentation. — M. Bellem, prix du devis. — MM. Cellier, 6 p. 100. — Clozel, 5 p. 100. — Vallon, 4 p. 100. — Bourdeaux, 6 p. 100. — Caraccio, 3 p. 100. — L. Colliou, 1 p. 100. — Paul Jean, 1 p. 100. — Gerbe, 1 p. 100. Adjud. M. Berger, à Lyon, 1 p. 100 de rabais.

Savoie (Haute). — 8 novembre. — *Mairie d'Annecy.* — Etablissement des bancs sur les promenades publiques. Montant des travaux, 2.788 fr. Soumissionnaire : M. Joseph Barut, 1 p. 100. — Adjud., M. Claude Barut, à Annecy, 2 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 7 décembre, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Services municipaux. Construction d'égouts dans cinq arrondissements. — 1^{er} lot. Construction d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissé, place Gensoul, cours du Midi, entre la place Gensoul et la place Perrache, et entre la rue Delandine, et le quai Perrache, et rue du Bélier. Montant des travaux, 10.287 fr. 76. Cautionnement, 500 fr. — 2^e lot. Construction d'un égout du 4^e type et d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissé, rue des Passants, de la Vigilance, de l'Humilité et Bonnefoi. Montant des travaux, 17.376 fr. 10. Cautionnement, 1.000 fr. — 3^e lot. Construction d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissé, place de la Croix-Rousse, le long des façades est et ouest, et rue Dumont-d'Urville. Montant des travaux, 5.887 fr. 60. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, montée des Gérovenfains, entre la place Saint-Irénée et la montée de Choulans. Montant des travaux, 17.968 fr. 20. Cautionnement, 1.000 fr. — 5^e lot. Construction d'un égout du 4^e type, rue Duguesclin, entre la rue de Seze et le cours Lafayette. Montant des travaux, 25.850 fr. 90. Cautionnement, 1.300 fr. — 6^e lot. Construction de branchements d'égouts du 4^e type à l'entrée du Parc (porte de la Tête-d'Or) et d'égouts tubulaires en poterie de grès vernissé dans le Parc, au droit de la porte Tête-d'Or et de celle à ouvrir sur le boulevard Montgolfier. Montant des travaux, 12.995 fr. Cautionnement, 600 fr.

Les paquets renfermant les soumissions et les certificats devront être déposés dans une boîte installée dans la salle des Pas-Perdus de l'Hôtel de Ville, et qui restera ouverte à cette fin les jeudi 30 novembre, vendredi 1^{er} et samedi 2 décembre 1899, de 8 h. 1/2 du matin à 5 h. 1/2 du soir.

Pour tous autres renseignements s'adresser à l'Hôtel-de-Ville (5^e bureau).

Rhône. — Jeudi 23 novembre. 11 h. — *Mairie de Tarare.* — Enlèvement des boues pendant six années consécutives qui commenceront le 1^{er} janvier 1900 et finiront le 31 décembre 1905. Pour ce service, la ville de Tarare sera divisée en trois sections déterminées au cahier des charges. Chaque section ou lot donnera lieu à une adjudication séparée. Le prix offert par la ville, pour le service d'une année, est fixe, d'après le cahier des charges, à la somme de 1.200 fr. pour chaque lot. Cautionnement, 100 fr.

Les personnes qui désireraient concourir à ces adjudications pourront prendre connaissance au secrétariat de la mairie, du cahier des charges de l'entreprise.

Saône-et-Loire. — Dimanche 26 novembre, 2 h. — *Mairie d'Autun.* — Travaux de réparations et de surélévation de l'hôtel de ville. — 1^{er} lot. Démolition. Montant des travaux, 2.687 fr. 73. Terrassements et maçonnerie. Montant des travaux, 34.815 fr. 96. Pierre de taille. Montant des travaux, 41.791 fr. 55. Total, 82.295 fr. 24. Cautionnement, 2 800 fr. — 2^e lot. Ferronnerie. Montant des travaux, 15.182 fr. Charpente. Montant des travaux,

22.667 fr. 95. Total, 37.849 fr. 95. Cautionnement, 1.300 fr. — 3^e lot. Couverture, plomberie. Montant des travaux, 24.357 fr. 32. Cautionnement, 900 fr. — 4^e lot. Menuiserie. Montant des travaux, 29.598 fr. 52. Serrurerie. Montant des travaux, 3 191 fr. 20. Total, 32.789 fr. 72. Cautionnement, 1.100 fr. — 5^e lot. Plâtrerie. Montant des travaux, 10.083 fr. Cheminées et fumisterie. Montant des travaux, 750 fr. Peinture. Montant des travaux, 8.219 fr. 71. Tenture et vitrerie. Montant des travaux, 2.269 fr. 50. Total, 21.322 fr. 25. Cautionnement, 800 fr. — Le certificat de capacité et le récépissé de cautionnement seront joints à la soumission. — Renseignements à la mairie d'Autun.

Ministère de la Guerre. — Lundi 27 novembre, 2 h. — *Mairie de Digne.* — Service du génie militaire. Chefferie de Marseille Place de Digne. Adjudication des travaux d'entretien. Le montant annuel des dépenses est approximativement de 3.000 fr.

Pour renseignements, s'adresser au bureau du génie, à Marseille, 17, rue Fongate, et à Digne, chez le casernier du génie, à la caserne Desmichels.

DESSINATEUR-ARCHITECTE, libre le soir, désire trouver son métier, à faire chez lui. Bonnes références. Ecrire à **M. Edmond Bruyère**, dessinateur, 7, place du Pont Lyon.

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Aujourd'hui, *Faust*. Demain vendredi, quatrième représentation de *Thaïs*, dont M^{me} Tournié a fait une excellente et poétique création et où M. Mondaud a composé de façon savante et artistique son personnage d'Athanaël. Dimanche, *Guillaume Tell*.

Théâtre des Célestins. — Vif succès de l'excellente troupe de comédie, avec M^{lle} Myriell et M. Sarter, dans *le Demi-Monde*. Les soirées de gala, qui ont lieu maintenant le mercredi, continuent à être comme l'étaient les vendredis, suivies par la plus élégante assistance. Ce soir, *l'Abbé Constantin*. Demain, *le Maître de Forges*. Dimanche en matinée *le Demi-Monde*. — *Le Torrent*, comédie de Donnay, à la préparation de laquelle la direction apporte tous ses soins, sera donné le 21 courant en soirée de gala.

Casino des Arts. — Tous les soirs, spectacle varié : Clowns musicaux amusants, les quatre Malsanos ; jongleurs excentriques, les Reza, illusionnistes ; M^{lle} Jane de Prady ; chanteurs comiques originaux, Darlus et Gombert.

Scala-Bouffes. — Tous les soirs : *Les Amours de Suzon*, opérette nouvelle. En préparation : *Le Vieux Marcheur de la Scala*. Au programme : deux élégantes danseuses madrilènes, les Suarez, Ridon, les deux sœurs Fernando.

Eldorado, 33, cours Gambetta. — La spirituelle et amusante revue *Ah ! pense-tu !* de MM. A. Fiers et Deschavannes, obtient un énorme succès et fait le maximum. Les rôles sont bien tenus, le spectacle se déroule et pendant toute sa durée on va d'enchantement en enchantement. On acclame les huit sœurs Bisera, le balais des Cent Kilos, le Vieux Marcheur et son quadrille échoué, etc., etc. On loue par téléphone 14-66.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY 4, Rue Gentil. — 21629

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX EN CIMENT

VIVE A. DEMOLINS, Fabrique de Carreaux en Ciment, Usine, 35, rue Claudia, Montchat, station Cours Eugénie, tramway de Bron.

PRODUITS REFRACTAIRES & GRÉS

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissé pour conduites d'eau et assainement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urnoirs, tablettes d'écueils, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON

SABLE. — *Chevrot et Deleuze*, 64, rue de Marseille. — L'usage à vapeur sur le Rhône. Sable, Graviers, Gailloux roulés.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour bâtiments. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENT, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHAUX ET CEMENTS. — *Chevrot et Deleuze*, 64, rue de Marseille. — Seuls concessionnaires des Ciments Vicat pour le Rhône et la Loire, ainsi que des Usines de Treppt (Isère); du Val d'Amby (Isère). Seuls vendeurs des Chaux de Cruas (Freydier-Gouy); Chaux des Barrières (Drôme).

PEINTURE & PLATRIERIE

FAVRE FRERES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, 64, rue de Marseille, Lyon — Plâtres de Savoie, de l'Isle, de Bourgogne, de Paris; à mouler, à enduire. Albâtre. Lattes suisses. Briques pleines et creuses. Seuls vendeurs des Plâtres de Savoie de la Société des Plâtriers du Sud-Est et des Plâtres de l'Isle (marque Poulet). Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annouy; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CÉRAMIQUE

PRODUITS CÉRAMIQUES. *PROST FRERES*, fabricant à la Tou-de-Saivagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges moules, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 12.

PRODUITS CÉRAMIQUES. — *Chevrot et Deleuze*, 64, rue de Marseille. — Dépositaires des Tuileries de Rouanne, Sainte-Foy-l'Argentière, Bourgogne et Saint-Vallier. Spécialité de Boisseaux pour cheminées, Tuyaux en grès. Fabrication de tuyaux en poterie pour bâtiments et conduites d'eau. Carreaux de Marseille, de Verdun. Succursales : Saint-Etienne, 43, rue d'Annouy; Saint-Fons, 9, quai Saint-Gobain.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON VAISE

RÉVOLUTION

dans la TAPISSERIE

des Salles à manger, Buffets, Chambres à coucher, Bureaux,
Salons et Appartements, par :

LE BOIS PLAQUÉ

Bois de toutes essences pouvant s'appliquer comme tapisserie contre murs, plafonds,
portes, soubassements, cimaises.

Imitation parfaite du Bois plein.

Garantit et assainit tout appartement où il est appliqué. Absolument inaltérable à l'humidité et à la chaleur
Panneaux de toutes sortes, Marquetterie, Décoration en érable, tilleul, palissandre, ébène, hêtre, chêne, etc.

C. E. TROBBIET, 67, Rue du Pensionnat, LYON

Épreuves et Panneaux à la disposition de MM. les Architectes,
PRIX MODÉRÉS Entrepreneurs etc., sur demandes **PRIX MODÉRÉS**

CARRELAGES ET REVÊTEMENTS

Entreprises pour Grandes Administrations, Hôpitaux,
Etablissements Religieux et Industriels, Châteaux, Villas.

TUILES,
BRIQUES,
BOISSEAUX,
WAGONS-LACOTE
et tous Produits de la

GRANDE TUILERIE DU RHONE
de Sainte-Foy-l'Argentière (Rhône)

MÉDAILLE D'ARGENT, PARIS, 1889. — MÉDAILLE D'OR, LYON, 1894

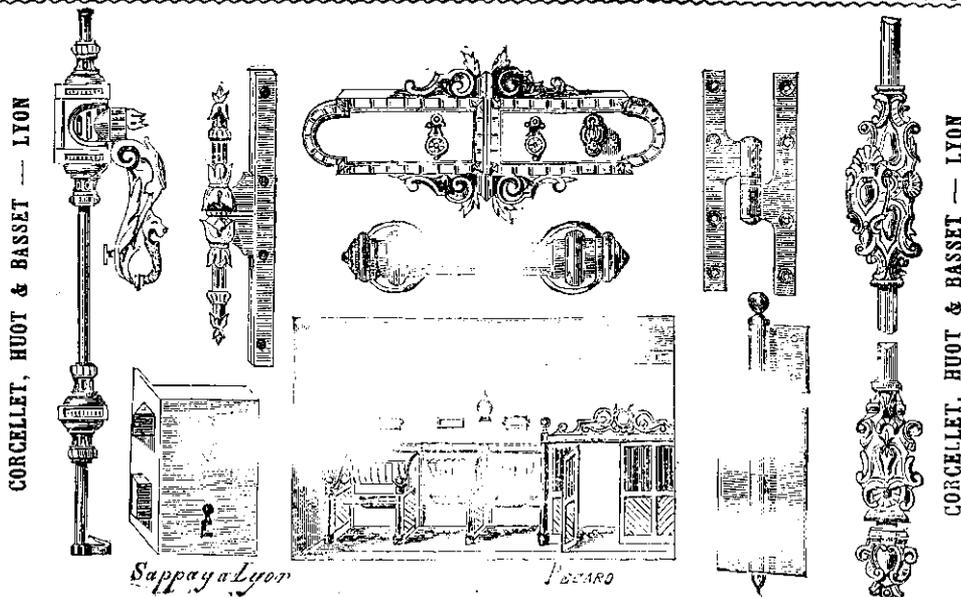
TUYAUX EN GRÈS ET PRODUITS RÉFRACTAIRES
De M^r. PROST et PICARD, à GIVORS (Rhône)
LYON, 2, place Fléney, 2
(ancienne place Saint-Pierre)

CARREAUX en grès et faïence de Boch frères, de Maubeuge.
CARREAUX et PAVAGES de France et C^{ie} (Sarreguemines)
CARREAUX en terre de Marseille et d'Orange.
CARREAUX en ciment.
CARREAUX des Faïenceries de Creil et
Montereau, pour Revêtements.
TOMETTES de Salernes.

DÉCORATIONS

ÉMAUX

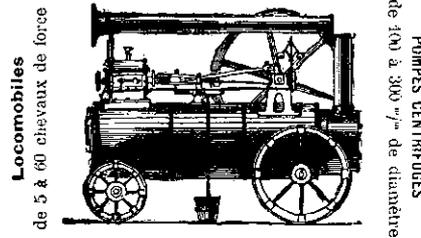
Pour les Abonnements, s'adresser à l'Agence Fournier



Location, Vente et Achat

DE LOCOMOBILES

et Pompes d'épuisement



Locomobiles
de 5 à 60 chevaux de force

POMPES CENTRIFUGES
de 100 à 300 m³ de diamètre

JULES WEITZ Constructeur
Chemin des Culattes - LYON

SERRURERIE ARTISTIQUE



Grilles, Portails, Balcons, Rampes, Serres
Bâches, Ciels-
ouverts, Croi-
sées en fer,
Ponts et
Kiosques.

MARQUISES, VERANDAHS

Volières, Tonnelles, Clôtures légères, Bordures,
Entourages, Piquets fer pour la Vigne.

MEUBLES DE JARDINS ET CAFÉS

EMILE RAOUX

130, Cours Lafayette, Lyon.

Tarif adressé franco sur demande.

MOSAÏQUES DE MARBRE

Romaine et Vénitienne de tous Styles
pour Dallage

NOUVELLES MARCHES D'ESCALIERS

Mosaïques Artistiques

Verres spéciaux, Ors et Emaux Vénitiens
pour Décorations Murales

VOÛTES, PLAFONDS, FAÇADES, ÉGLISES, CHATEAUX
MUSÉES, THÉÂTRES

Salles à manger, Salles de Billard, Salles de Bain
Vestibules et Cuisines

Bars, Cafés, Hôtels, Boucheries
et Similaires.

BERTIN QUIARY, & C^{IE}

BUREAUX : Avenue de Saxe, 223

ATELIERS : Rue d'Aguesseau, 5

TRAVAUX GARANTIS
PRIX MODÉRÉS

Restauration de Mosaïques Ancienne & Moderne